



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/1/Add.1
14 novembre 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-huitième réunion
Montréal, 3 – 7 décembre 2012

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

Discours d'ouverture du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 68^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/1 et l'amender verbalement lors de la plénière, si nécessaire.

b) Organisation des travaux

Le président proposera le mode de déroulement des travaux à la plénière.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/2 propose un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 67^e réunion du Comité exécutif. Il offre de l'information sur les activités de suivi aux conclusions de la 67^e réunion mis en œuvre par le Secrétariat, la préparation de la 68^e réunion et les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat pendant la période visée par le rapport.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport sur les activités du Secrétariat.

4. État des contributions et décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/3 fournit de l'information sur l'état du Fonds tel qu'il a été consigné par le PNUE au 29 octobre 2012. À cette date, le solde du fonds s'élevait à 41 773 097 \$US. Il s'agit du solde net, après avoir soustrait toutes les sommes approuvées par le Comité exécutif jusqu'à la 67^e réunion inclusivement.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements ainsi que des informations sur les billets à ordre contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/3 ;
 - ii) De la liste des Parties (figurant à l'Annexe 1 du présent rapport) qui ont opté pour le mécanisme de taux de change fixe pour s'acquitter de leurs contributions au Fonds durant la période de réapprovisionnement 2012-2014 ;
- b) Exhorter toutes les Parties à verser leurs contributions au Fonds multilatéral dans leur intégralité et dans les meilleurs délais possibles.

5. État des ressources et planification

a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/4 présente un sommaire des ajustements financiers indiqués par les agences d'exécution et bilatérales et convenues par le Secrétariat du Fonds. Le document comprend des données de statistique sur les projets dont les soldes ont été retenus pendant la période permise de 12 mois suivant l'achèvement du projet et précise le montant des ressources dont dispose la 68^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Soldes non remboursés des projets achevés en 2007 et 2008.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/4;

- ii) Du montant net des fonds retournés par les agences d'exécution à la 68^e réunion provenant de projets qui s'élève à 309 652 \$US, et qui inclut le remboursement de 212 468 \$US par le PNUD et 97 184 \$US par l'ONUDI;
 - iii) Du montant net des coûts d'appui retournés par les agences d'exécution à la 68^e réunion provenant de projets qui s'élève à 417 111 \$US, et qui inclut le remboursement de 18 328 \$US par le PNUD, 810 \$US par le PNUE, 7 288 \$US par l'ONUDI et 390 685 \$US par la Banque mondiale;
 - iv) Du montant total des soldes détenus par les agences d'exécution qui s'élève à 720 381 \$US, coûts d'appui en sus, pour des projets achevés depuis plus de deux ans, et qui inclut 145 202 \$US pour le PNUD, 130 669 \$US pour le PNUE et 444 511 \$US pour l'ONUDI;
 - v) Du montant total des soldes détenus par le gouvernement de la France de 14 012 \$US, incluant les coûts d'appui, pour un projet achevé depuis plus de deux ans;
 - vi) Du montant net des fonds et des coûts d'appui retournés par les agences bilatérales à la 68^e réunion qui s'élève à 148 286 \$US, et qui inclut le remboursement de 146 869 \$US par le gouvernement de la France et 1 417 \$US par le gouvernement de l'Italie; et demander au Trésorier de faire le suivi auprès des gouvernements pour le transfert en espèces de ces montants;
 - vii) Du remboursement par le gouvernement de l'Espagne des intérêts cumulés au montant de 157 775 \$US, directement au Trésorier, à titre de revenus supplémentaires pour le Fonds, pour les projets BRA/FUM/46/INV/272 et MEX/FUM/42/TAS/118;
- b) Demander aux agences d'exécution qui ont des projets achevés en 2007 et 2008 de retourner les soldes le plus rapidement possible;
 - c) Approuver un montant additionnel de 57 579 \$US, en coûts d'appui pour le PNUE pour le plan national d'élimination des CFC pour les Philippines (PHI/PHA/66/INV/94), conformément à la décision 66/2 a) iv).

b) Plans d'activités de 2012-2014 et retards dans la proposition des tranches annuelles

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/5 et Add.1 portent sur les décisions prises aux 66^e et 67^e réunions du Comité concernant les plans d'activités de 2012-2014 et présentent la valeur des activités essentielles à la conformité et non requises aux fins de conformité non proposées à la 68^e réunion, ainsi que des ressources nécessaires pour la période triennale 2013-2015. Il aborde également la question des engagements à terme approuvés à ce jour, ainsi que ceux proposés à la 68^e réunion dans un additif, et présente en dernier lieu les observations et les recommandations. Ce document comprend de l'information sur les retards dans la proposition, plus particulièrement des tranches annuelles attendues à la 68^e réunion, et les résultats des dialogues entre les agences d'exécution et les pays au sujet de l'évaluation de rendement qualitative des plans d'activités de 2011, et les observations et recommandations, aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Les projets approuvés aux 66^e et 67^e réunions dépassent de 8 994 212 \$US la somme qui leur était prévue dans les plans d'activités de 2012-2014;
- L'approbation des projets soumis à la 68^e réunion aux niveaux demandés entraînerait un dépassement de 64 724 739 \$US de l'allocation prévue dans les plans d'activités pour l'année 2012 et de 129 719 705 \$US de l'allocation prévue pour la période triennale 2012-2014;
- L'orientation pour les plans d'activités de 2013-2015 concernant les activités d'une valeur de 6 973 028 \$US non présentées comme prévu dans les plans d'activités de 2012, les hypothèses relatives aux allocations pour les activités courantes, les engagements de 2015, les allocations de financement pour 2015 aux fins de planification et les ajustements des allocations pour les nouvelles activités;
- Trois des 26 tranches attendues à la 68^e réunion n'ont pas été proposées comme prévu;
- La nécessité de demander au PNUE de remettre un rapport supplémentaire sur les questions en instance soulevées par Haïti dans son évaluation qualitative de l'efficacité du PNUE.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) Prendre note :

- i) Du rapport sur l'état des plans d'activités de 2012-2014 et les retards dans la proposition des tranches contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/5;
- ii) Des informations sur les retards dans la proposition des tranches des accords pluriannuels, communiquées au Secrétariat par le PNUD et le PNUE;
- iii) Que 23 des 26 tranches d'accords pluriannuels attendues à la 68^e réunion ont été proposées comme prévu;
- iv) Des rapports remis par le PNUE et la Banque mondiale sur leurs consultations avec les pays au sujet des évaluations qualitatives de l'efficacité du plan d'activités de 2011;

b) Demander :

- i) Au PNUE de faire rapport à la 69^e réunion sur les mesures prises pour les projets en Haïti en vue d'améliorer les volets de formation et les virements de fonds et pour fournir suffisamment de conseils pour la prise des décisions technologiques;
- ii) Aux agences bilatérales et d'exécution d'examiner, dans leurs plans d'activités de 2013-2015, les activités qui n'ont pas été proposées en 2012 tel que prévu et qui figurent dans les annexes I et II au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/5;
- iii) Au Secrétariat:
 - a. Durant sa réunion de coordination avec les agences bilatérales et d'exécution d'ajuster toutes les nouvelles activités des plans d'activités pour 2013 et 2014 selon l'affectation budgétaire pour la période 2012 - 2014 et jusqu'à une affectation de 150 millions \$US pour toutes les activités en 2015, aux fins de planification;

- b. D'envoyer une lettre aux gouvernements de l'Angola et du Chili pour les exhorter à présenter la seconde tranche de leur PGEH à la 69^e réunion; et
- iv) Au Secrétariat et aux agences bilatérales et d'exécution de tenir compte des engagements prévus et des activités standard dans la planification des activités pour de nouvelles activités en 2015 en supposant le maintien du financement du Programme d'aide à la conformité (PAC), du renforcement des institutions, des coûts de base et de la préparation des projets pour les PGEH aux taux actuels avec la croissance permise par les décisions existantes, aux fins de planification.

c) Rapports périodiques et conformité

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/6 et Add.1 sont divisés en sept parties. La partie I a été préparée en réponse aux décisions 32/76 b), 46/4 et 67/6 c), qui chargent le Secrétariat de préparer un compte rendu sur l'état de conformité des pays visés à l'article 5 ciblés par les mesures de réglementation au Protocole de Montréal, pour chaque réunion du Comité exécutif et en tant que guide pour la planification des activités de conformité pour les HCFC. La partie II contient de l'information sur les pays visés à l'article 5 ciblés par les décisions des Parties et les recommandations relatives à la conformité du Comité d'application. La partie III présente des données sur la mise en œuvre des programmes de pays, dont une analyse des données sur la consommation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO), par secteur. Elle comprend également une section sur les caractéristiques des programmes nationaux d'élimination des SAO. La partie IV présente les résultats des projets dont la mise en œuvre accuse un retard et pour lesquels des rapports périodiques spéciaux ont été demandés. La partie V porte sur les activités de mobilisation des ressources. La partie VI présente des rapports de vérification et des rapports périodiques sur les projets sur le bromure de méthyle. La partie VII présente le rapport périodique du PNUE sur la mise en œuvre de la décision 66/15 sur les autres méthodes de décaissement, structures organisationnelles et processus de suivi pour le projet de renforcement pour la République populaire démocratique de Corée.

Questions à traiter :

- Tous les commentaires sur les observations suivantes :
 - Tous les pays visés à l'article 5 ont reçu des sommes pour la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC sauf le Soudan du Sud, pour lequel un projet a été proposé à la 68^e réunion;
 - Un plan de gestion de l'élimination des HCFC a été approuvé ou présenté à la 68^e réunion pour tous les pays sauf six;
 - Le financement consenti pour les plan de gestion de l'élimination des HCFC à ce jour entraînera l'élimination de 24 pour cent de la consommation de référence des HCFC;
 - 73 pays visés à l'article 5 ont consommé moins que leur valeur de référence de HCFC en 2011;
 - Une seule des 10 questions liées à la conformité en 2011 n'a pas encore été réglée;
 - L'information sur les prix repose surtout sur les prix moyens observés pendant l'année, notamment par les détaillants et les fournisseurs;
 - La consommation de HCFC dans les 137 pays ayant communiqué des données pour 2010 et 2011 a augmenté de 3 pour cent;
- Le besoin de :
 - Lettres d'annulation possible et de rapports périodiques supplémentaires;
 - Un rapport sur la mobilisation des ressources par le PNUE et des observations sur le rapport provisoire de la Banque mondiale sur ses plans de mobilisation des ressources;

- Un rapport d'achèvement de projet pour le plan du secteur des agents de transformation en Chine;
- L'approbation d'une partie des sommes restantes pour le projet sur la consommation de CFC au Nigeria aux fins de publication et le remboursement des soldes inutilisés au Fonds;
- Autorisation pour le décaissement d'une partie de la cinquième tranche du projet sur le bromure de méthyle au Costa Rica, et une demande de rapport d'achèvement à remettre peu l'achèvement du projet;
- Examen des autres méthodes de décaissement et le besoin de transférer le projet de renforcement des institutions de la République populaire démocratique de Corée.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Avec reconnaissance des rapports périodiques et des rapports sur les projets dont la mise en œuvre accuse un retard remis au Secrétariat par les agences d'exécution et les gouvernements de l'Allemagne et de l'Espagne, dont il est question dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/6;
 - ii) Que 65 rapports sur la mise en œuvre de programmes de pays pour l'année 2011 ont été transmis en utilisant le modèle en ligne lancé le 25 avril 2007;
 - iii) Que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront les mesures établies en fonction des évaluations du Secrétariat, et feront rapport et informeront les gouvernements et les agences d'exécution concernés, s'il y a lieu;
- b) Demander :
 - i) Que les agences d'exécution examinent le besoin de projets supplémentaires sur le bromure de méthyle dans les pays suivants actuellement visés par un projet d'élimination partielle du bromure de méthyle ou profitant d'une dérogation de conformité à la décision XV/12 : Algérie, Argentine, Chine, Congo, Nigeria, République démocratique du Congo, Soudan, Swaziland, Tunisie et Turquie;
 - ii) Aux agences d'exécution d'inclure la première étape des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) dans leurs plans d'activités de 2013-2015 pour les pays suivants n'ayant pas encore soumis leur PGEH : Barbade, Botswana, Libye, Mauritanie, Soudan du Sud et Tunisie;
 - iii) Aux gouvernements de l'Indonésie, du Kenya, du Mozambique, du Panama, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Timor-Leste de faire savoir au Secrétariat en toute urgence si leur programme de permis fonctionne de manière « satisfaisante », « très bien » ou « pas trop bien »;
 - iv) Au Secrétariat d'inclure de l'information sur les prix franco à bord (FAB) des différentes SAO et des produits de remplacement dans le modèle de programme de pays révisé adopté à la décision 63/4 b) ii);
 - v) Que des lettres d'annulation possible soient envoyées pour les projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet
PNUD	PAK/ARS/56/INV/71	Plan d'élimination des CFC dans la fabrication d'inhalateurs à doseur pharmaceutiques
PNUE	GLO/REF/48/TAS/275	Programme mondial d'assistance technique dans le secteur des refroidisseurs
ONUDI	SYR/FUM/49/TAS/95	Plan national d'élimination du bromure de méthyle : fumigation des sols

- vi) Que des rapports périodiques supplémentaires soient remis pour les projets figurant aux annexes VII et VIII du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/6;
 - vii) Que les gouvernements de la France, de l'Italie, d'Israël, du Japon et de la République tchèque remettent leurs rapports sur les retards dans la mise en œuvre à la 69^e réunion du Comité exécutif;
 - viii) Que des rapports périodiques supplémentaires soient remis pour les cinq projets pour lesquels des rapports particuliers sont demandés (BRA/PHA/50/INV/278, BRA/PHA/53/INV/280, BRA/PHA/56/INV/284, BRA/PHA/59/INV/293 et COL/FOA/60/DEM/75) figurant à l'annexe IX.
- c) Au sujet de la mobilisation des ressources pour des avantages climatiques connexes :
- i) Prier instamment le PNUE de soumettre un rapport final sur ce projet à la 69^e réunion, ou de restituer le financement approuvé pour ce projet si aucun progrès n'est enregistré d'ici là ;
 - ii) Prendre note du rapport provisoire sur la mobilisation des ressources pour des avantages climatiques connexes soumis par la Banque mondiale et d'exhorter celle-ci à lui remettre à sa 69^e réunion un rapport final sur cette étude ;
- d) Au sujet du rapport de vérification en Chine : « Plan sectoriel des agents de transformation (phase II) : état d'avancement de l'élimination du CTC dans les applications d'agent de transformation – PAII », demander à la Banque mondiale, au nom du gouvernement de la Chine, de soumettre un rapport d'achèvement de projet pour le plan sectoriel des agents de transformation – phase II, accompagné d'un rapport de vérification de 2010 révisé pour le secteur ainsi que pour la production et la consommation de CTC, conformément à la décision 65/10(i), au plus tard à la 70^e réunion du Comité exécutif ;
- e) Au sujet du rapport de vérification au Nigeria : « Rapport périodique sur la mise en œuvre finale (2010-2012) et rapport de vérification de la consommation pour 2009 et 2010 » :
- i) Prendre note du rapport de vérification pour la consommation de CFC au Nigeria pour 2009 et 2010 ;
 - ii) Prendre note de la soumission du rapport sur la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC pour le Nigeria de 2010 à 2012; et
 - iii) Approuver l'utilisation des fonds restants pour une publication et la restitution du solde au Fonds multilatéral, conformément à la proposition.

- f) Au sujet du rapport de vérification en Tunisie : « Plan national d'élimination des SAO (rapport de vérification de 2010 sur la consommation de CFC et de halons) », prendre note du rapport de vérification sur la consommation de CFC et de halons en Tunisie pour 2010;
- g) Au sujet du projet sur le bromure de méthyle au Costa Rica:
 - i) Prendre note du rapport périodique annuel de 2011 sur la mise en œuvre de la cinquième tranche du projet au Costa Rica en vue de l'élimination totale du bromure de méthyle utilisé comme fumigène pour la culture des melons, des fleurs coupées, et des bananes, et pour les lits de semence du tabac et les pépinières, à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition;
 - ii) Autoriser le décaissement de 297 300 \$US par le PNUD pour le Costa Rica en tant qu'élément de la cinquième tranche du projet;
 - iii) Demander au PNUD de soumettre le projet d'achèvement de rapport au Comité exécutif peu après l'achèvement de la cinquième tranche du projet;
- h) Au sujet du rapport périodique du PNUE sur la mise en œuvre de la décision 66/15 du Comité exécutif sur le projet de renforcement des institutions dans la République populaire démocratique de Corée:
 - i) Prendre note du rapport périodique soumis par le PNUE sur la mise en œuvre de la décision 66/15 du Comité exécutif sur le projet de renforcement des institutions dans la République populaire démocratique de Corée; et
 - ii) Examiner si, compte tenu des limitations formulées par le PNUE, les méthodes de remplacement proposées pour le décaissement, les structures organisationnelles et les procédures de suivi répondent aux inquiétudes exprimées par le Comité exécutif à sa 66^e réunion; ou bien
 - iii) Envisager de transférer le projet de renforcement des institutions à une autre agence d'exécution au sein de laquelle des méthodes acceptables de décaissement pour des situations similaires sont déjà en place.

6. Mise en œuvre du programme : Suivi et évaluation

a) Rapport global d'achèvement de projets 2012

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/7 propose un aperçu des résultats rapportés dans les rapports d'achèvement de projet reçus depuis la 65^e réunion, en réponse aux décisions 23/8 i) et 26/11, qui prient l'Administrateur principal, Suivi et évaluation de présenter un rapport global d'achèvement de projets, après avoir consulté les agences d'exécution, à la troisième réunion de l'année.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport d'achèvement global de 2012, incluant le calendrier de remise des rapports d'achèvement de projets (RAP) dus et des enseignements tirés figurant à l'Annexe II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/7;
- b) De demander aux agences d'exécution et aux agences bilatérales intéressées:
 - i) D'établir, d'ici fin janvier 2013, en coopération avec le Secrétariat du Fonds multilatéral, la cohérence complète des données communiquées dans les rapports d'achèvement de projets, contenues dans l'inventaire et fournies dans les rapports périodiques annuels;
 - ii) De fournir, d'ici fin janvier 2013, les informations manquantes dans un certain nombre de RAP;
 - iii) D'éliminer, d'ici fin janvier 2013, l'arriéré des RAP sur les projets achevés avant la fin 2006;
- c) Inviter toutes les parties participant à la préparation et la mise en œuvre de projets à tenir compte des enseignements tirés des RAP lors de la préparation et de la mise en œuvre des projets futurs.

b) Rapport global d'achèvement de projets d'accords pluriannuels 2012

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/8 : Dans sa décision 62/6 c), le Comité exécutif prie l'Administrateur principal, Suivi et évaluation de développer un modèle de rapport d'achèvement pour les projets pluriannuels achevés. Le Comité exécutif a pris note du modèle à la 65^e réunion (décision 65/6), qui a ensuite été développé en format électronique afin de faciliter la préparation du rapport global. Il n'est pas possible de remettre un rapport global à la présente réunion, car un seul rapport a été reçu à ce jour.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note de l'information fournie dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/8 et prier les agences d'exécution et bilatérales de remettre leurs rapports d'achèvement de projets pluriannuels à la deuxième réunion du Comité exécutif de l'année en question.

c) Base de données des accords pluriannuels pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC (décision 63/61 e))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/9 fournit au Comité exécutif des renseignements sur les progrès en matière d'élaboration et d'utilisation de la base de données servant aux rapports annuels sur les accords pluriannuels. La décision 63/61 e) demande à l'Administrateur principal, Suivi et évaluation, d'informer le Comité exécutif à la dernière réunion de chaque année de l'état de la mise à jour des informations contenues dans les tableaux de la base de données sur les plans de gestion de l'élimination des HCFC.

Questions à aborder : Aucune.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur la base de données des accords pluriannuels pour le plans de gestion de l'élimination des HCFC, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/9; et
- b) Demander aux agences de fournir les informations qui manquent et mettre à jour la base de données des accords pluriannuels au plus tard huit semaines avant la 69^e réunion du Comité exécutif.
- d) Étude théorique sur l'évaluation des projets sur les refroidisseurs**

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/10 et Add.1 analysent l'efficacité des huit projets de démonstration sur les refroidisseurs. Un des principaux objectifs de l'étude théorique est d'aider à mieux comprendre les progrès accomplis et les obstacles, les empêchements et les retards subis et surmontés lors de la mise en œuvre du projet. L'étude développe les comptes rendus et les conclusions d'une évaluation précédente menée en 2009.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note de l'information fournie dans l'étude théorique sur l'évaluation des projets sur les refroidisseurs, présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/10.

- e) Évaluation des projets sur le bromure de méthyle**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/11 présente l'étape finale de l'évaluation des projets sur le bromure de méthyle en Afrique. Quatre principaux secteurs de consommation ont été étudiés : les fleurs coupées, l'horticulture, le tabac et les grains entreposés. Sept études de cas sont présentées, dont une évaluation individuelle des risques de reprise de l'utilisation du bromure de méthyle ainsi qu'une évaluation générale de la pérennité de l'utilisation des solutions de remplacement du bromure de méthyle.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note de l'information présentée dans l'évaluation finale des projets sur le bromure de méthyle présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/11.

- f) Projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2013**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/12 contient le projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2013. Il présente une proposition sur des études d'évaluation à réaliser ainsi que la méthode générale à utiliser, et le budget nécessaire pour le programme de travail de 2013.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le programme de travail de suivi et d'évaluation proposé pour l'année 2013 pour le montant budgété de 176 000 \$US, tel que l'indique le tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/12.

7. **Évaluation du régime de coûts administratifs pour la période triennale 2015-2017 (décision 66/17 e)**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/13](#) présente les observations du Secrétariat sur la nécessité possible d'un mandat pour l'évaluation du régime de coûts administratifs pour la période triennale 2015-2017 et des modifications à apporter au mandat à lumière des mandats précédents. Il aborde la question en examinant l'historique des coûts administratifs du Fonds multilatéral et leurs évaluations, les mandats précédents, les observations et les recommandations.

Questions à traiter :

- Le besoin en coûts des agences pour la deuxième étape des plans de gestion de l'élimination des HCFC ;
- Des commentaires sur les modalités et le mandat possibles.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Faire connaître son point de vue sur le mandat de l'évaluation du régime de coûts administratifs pour la période triennale 2015-2017;
- b) Charger le Secrétariat de proposer, en collaboration avec les agences d'exécution, un mandat, les questions à aborder, une méthodologie, des étapes et des coûts qui s'appliqueraient à l'évaluation demandée à la décision 67/15 c), ainsi que diverses propositions, notamment pour atteindre les objectifs de la décision 67/15 c) du Comité entre autres et de la décision VIII/4 de la Réunion des Parties.

8. **Propositions de projets**

a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Le document [UNEP/OzL.pro/ExCom/68/14](#) comprend quatre parties : une analyse du nombre de projets et activités présentés par les agences bilatérales et les agences d'exécution à la 68^e réunion, les points soulevés pendant l'examen des projets, les projets et activités présentés pour approbation globale, et les projets d'investissement présentés pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Maximisation des bienfaits pour le climat associés à l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver les projets et les activités recommandés pour approbation générale aux niveaux indiqués à l'annexe [] du rapport final, ainsi que les conditions ou les dispositions indiquées dans les documents d'évaluation de projet connexes, et les conditions liées au projet par le Comité exécutif;
- b) Décider qu'en ce qui concerne le renforcement des institutions, l'approbation générale comprend l'approbation des observations à transmettre aux gouvernements concernés, présentées à l'annexe [] au rapport final.

Maximisation des bienfaits climatiques de l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

Le Comité exécutif pourrait souhaiter poursuivre ses délibérations sur le projet de recommandation sur la maximisation des bienfaits climatiques de l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de climatisation, présenté dans l'annexe I au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/14.

b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/15 propose un survol des demandes présentées par les agences bilatérales et de leur admissibilité à l'approbation du Comité exécutif à la lumière des niveaux maximums de coopération bilatérale pour l'année 2012. Il aborde dans son intégralité un projet, recommandé pour examen individuel, tandis que six autres sont traités dans des documents les concernant.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Envisager d'approuver le projet d'assistance technique visant à élaborer une stratégie pour l'élimination et la destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone pour le compte de six pays à faible volume de consommation situés dans la région africaine ; ce projet sera financé à hauteur de 100 000 \$US plus les coûts d'appui à l'agence de 13 000 \$US par le gouvernement de la France, conformément à la décision 67/38;
- b) Demander au trésorier de soustraire les coûts des projets de coopération bilatérale approuvés à la 67^e réunion, comme suit :
 - i) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de la France pour l'année 2012;
 - ii) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour l'exercice bilatéral 2012-2014 ; et
 - iii) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale du Japon pour l'année 2012.

c) Amendements aux programmes de travail pour l'année 2012

i) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/16 comprend six demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions proposées par le PNUD. Ces demandes de renforcement des institutions ont été recommandées pour approbation générale et ont été examinées au point 8 a) à l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures attendues du Comité exécutif : Aucune.

ii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/17 contient 23 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions et une demande de fonds de démarrage proposées par le PNUE. Vingt et une demandes ont été recommandées pour approbation générale et ont été examinées au point 8 a) de l'ordre du jour. Les trois autres sont recommandées pour examen individuel.

Questions à traiter :

- L'absence de réglementation sur les SAO, dont un programme de permis d'importation et d'exportation au Botswana;
- Projet de renouvellement du renforcement des institutions en République populaire démocratique de Corée : approbation selon les conclusions des débats au point 5 c) de l'ordre du jour concernant la décision 66/15 k) ii).

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Financer la phase IV de la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Botswana pour la période janvier 2012 à décembre 2013, étant entendu qu'aucune somme ne sera décaissée tant que la réglementation sur les SAO, y compris le programme de permis d'importation/exportation, n'ait été publiée dans la gazette officielle et que le Secrétariat de l'ozone n'ait reçu la confirmation que le programme de permis est en place conformément à l'article 4B, paragraphe 4, du Protocole de Montréal;
- b) Approuver à titre exceptionnel, la phase VI du projet de renforcement des institutions de la République populaire démocratique de Corée pour la période janvier 2010 à décembre 2011 pour la somme de 130 000 \$US, et la phase VII du projet de renforcement des institutions, pour la période janvier 2012 à décembre 2013, pour la somme de 130 000 \$US;
- c) Approuver les fonds de démarrage pour le Soudan du Sud représentant la somme de 40 000 \$US, comme indiqué dans le tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/17.

iii) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/18 comprend deux demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions proposées par l'ONUDI. Ces demandes de renforcement des institutions ont été recommandées pour approbation générale et ont été examinées au point 8 a) à l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune.Mesures attendues du Comité exécutif : Aucune.**iv) Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/19 comprend deux demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions proposées par le PNUD. Ces demandes de renforcement

des institutions ont été recommandées pour approbation générale et ont été examinées au point 8 a) à l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures attendues du Comité exécutif : Aucune.

d) Budget du Programme d'aide à la conformité du PNUE pour l'année 2013

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/20 présente le Programme d'aide à la conformité du PNUE pour l'année 2013. La proposition comprend l'exposé des faits et le budget du Programme d'aide à la conformité de 2013, les réalisations de l'année en cours et une liste des activités de conformité spéciales mises en œuvre avec le budget du Programme d'aide à la conformité.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver le budget du Programme d'aide à la conformité (PAC) pour 2013, s'élevant à 9 158 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 8 pour cent d'un montant de 732 640 \$US figurant à l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/20;
- b) Demander au PNUE, lors des prochaines présentations du budget du PAC de :
 - i) Continuer de communiquer des renseignements détaillés sur les activités pour lesquelles les financements mondiaux seront utilisés;
 - ii) Continuer d'affiner le classement par priorités des fonds alloués aux différentes rubriques du PAC de manière à tenir compte de l'évolution des priorités; et donner des précisions sur les nouvelles affectations de crédits budgétaires, conformément aux décisions 47/24 et 50/26;
 - iii) Continuer de rendre compte sur les niveaux actuels des postes du tableau des effectifs et informer le Comité exécutif de tout changement, en particulier s'agissant de toute augmentation de crédits budgétaires.
- e) **Coûts de base de 2013 du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/21 présente l'information sur les coûts administratifs réels de 2008-2011 et une estimation pour 2012, et les budgets connexes approuvés. Il contient également des demandes pour les coûts de base de 2013.

Questions à traiter :

- Demandes d'approbation des coûts de base pour le PNUD et l'ONUDI, majorés de 0,7 pour cent par rapport au budget de 2012, et pour la Banque mondiale, majorés de 0,02 pour cent par rapport à 2012, conformément à la décision 67/15.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur les coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour 2013, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/21; et

- b) Évaluer s'il doit approuver les budgets de base demandés de 1 998 453 \$US pour le PNUD, de 1 998 453 \$US pour l'ONUDI, et de 1 725 000 \$US pour la Banque mondiale.

f) Projets d'investissement

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/14](#) contient une liste des projets recommandés pour examen individuel (voir le tableau 1). Quatre tranches (deux portant sur les plans d'élimination du bromure de méthyle et deux portant sur les plans de gestion de l'élimination des HCFC) ont été recommandées pour approbation générale et ont été examinées au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Tous les projets dans le tableau ci-dessous devraient être examinés individuellement aux fins d'approbation. La description des projets et les observations du Secrétariat se trouvent dans les documents de projet des pays indiqués dans le tableau.

Tableau 1. Liste des projets recommandés pour examen individuel

Pays	Projet	Agence	ExCom	Question
Demande hors financement				
Inde	Plan d'élimination du CTC des secteurs de la consommation et de la production : Rapport de vérification et plans d'activités pour 2011 couvrant le solde des fonds	Banque mondiale	68/31	Plan d'activités pour l'élimination du CTC
Philippines	Plan national d'élimination des CFC : programme de travail pour 2013-2015	PNUE	68/37	Plan d'activités pour l'élimination des CFC
Deuxième tranche des PGEH				
Brésil	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	PNUD/Allemagne	68/23	Toutes les questions ont été traitées de façon satisfaisante
Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche), cinq plans sectoriels	PNUD/PNUE/ONUDI/ Banque mondiale / Japon / Allemagne	68/24	Questions en rapport avec le décaissement des fonds
Cuba	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, approbation anticipée de la deuxième tranche)	PNUD	68/25	Demande de financement anticipé associé la deuxième tranche
Égypte	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	PNUD/ONUDI	68/27	Toutes les questions ont été traitées de façon satisfaisante
Guatemala	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	ONUDI/PNUE	68/29	Modifier le calendrier de financement des deuxièmes et troisièmes tranches
République islamique d'Iran	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	PNUD/ONUDI/ Germany	68/32	Toutes les questions ont été traitées de façon satisfaisante
Sainte-Lucie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	PNUE/ONUDI	68/38	Modification possible de la consommation de base de HCFC en 2013
PGEH pays à faible volume de consommation				
Éthiopie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	68/28	Toutes les questions ont été traitées de façon satisfaisante
Haïti	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD/PNUE	68/30	Demande de modification de la consommation de base en attente d'une décision de la 24 ^e réunion des Parties
Myanmar	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	68/35	Toutes les questions ont été traitées de façon

Pays	Projet	Agence	ExCom	Question
				satisfaisante
Ouganda	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	68/43	Toutes les questions ont été traitées de façon satisfaisante
PGEH/plan sectoriel des pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation				
Bahreïn	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	68/22	Réduction supérieure à 10 pour cent de la consommation de base
République populaire démocratique de Corée	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	ONUDI/PNUE	68/26	Décassement, structures organisationnelles et procédures de suivi. Résolutions du Conseil de la sécurité des Nations Unies pour une réduction de plus de 10 pour cent de la consommation de base.
Pérou	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/PNUE	68/36	Réduction de plus de 10 pour cent de la consommation de base. Aucune confirmation reçue du gouvernement sur les systèmes d'autorisation et de contingentement (décision 63/17)
Philippines	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE	68/37	Toutes les questions ont été traitées de façon satisfaisante
Arabie saoudite	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	68/39	Réduction de plus de 10 pour cent de la consommation de base
République arabe syrienne	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, aucune tranche demandée)	PNUE/ONUDI	68/40	Mise en oeuvre des activités en fonction des circonstances prévalant au pays
Thaïlande	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	Banque mondiale/Japon	68/41	Réduction de plus de 10 pour cent de la consommation de base
Turquie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	68/42	Réduction de plus de 10 pour cent de la consommation de base
Yémen	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	68/45	Réduction de plus de 10 pour cent de la consommation de base

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager l'approbation des différents projets figurant sur la liste à partir des débats déroulés au point 8 a) de l'ordre du jour, de l'information fournie dans les documents de propositions de projet pertinents et les observations du Secrétariat à cet égard, des documents publiés en rapport avec la décision 41/80 et l'information fournie à la réunion par le Secrétariat ou l'agence bilatérale ou d'exécution concernée.

9. Choix de systèmes de suivi des polyols prémélangés à base de HCFC-141b exportés par les sociétés de formulation et utilisés par les entreprises de mousse dans les pays visés à l'article 5 importateurs (décision 66/51 d) et e))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/46 a été préparé par le Secrétariat en réponse à la décision 66/51. Il contient de l'information à jour sur les quantités de HCFC-141b contenues dans les polyols prémélangés importés et exportés par les pays visés à l'article 5.

Questions à traiter :

- À quel moment faut-il déduire du point de départ de la réduction globale durable la consommation de HCFC les quantités de HCFC-141b contenues dans les polyols prémélangés exportés?

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/46 présentant l'information sur les quantités de polyols pré mélangés à base de HCFC-141b exportés par les pays visés à l'article 5;
- b) Déduire les quantités de HCFC-141b suivantes contenues dans les polyols pré mélangés exportés du point de départ de la réduction globale durable de la consommation de HCFC lors de la soumission de la deuxième étape du PGEH des pays concernés : 4,73 tonnes PAO pour le Brésil, 7,37 tonnes PAO pour le Chili, 137,83 tonnes PAO pour la Chine, 12,30 tonnes PAO pour la Colombie et 28,60 tonnes PAO pour le Mexique;
- c) Encourager les pays visés à l'article 5 concernés à envisager la mise en place d'un système national de consignation des quantités de HCFC-141b contenues dans les polyols pré mélangés importés et/ exportés (s'il y a lieu) afin de soutenir l'interdiction d'importer du HCFC-141b à l'état pur ou contenu dans les polyols pré mélangés, qui entrera en vigueur lorsque toutes les entreprises de mousse auront reconverti leurs activités, et ainsi faciliter le suivi auprès de ces entreprises et assurer la pérennité de l'élimination du HCFC-141b.

10. Procédures en vigueur pour la soumission de propositions de projets des agences bilatérales et d'exécution au nom des pays visés à l'article 5 (décision 67/17)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/47 est proposé par le Secrétariat en réponse à la décision 67/17. Il précise les grandes lignes des procédures en vigueur pour la proposition de projets par les agences bilatérales et d'exécution au nom des gouvernements.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/47 donnant les grandes lignes des procédures en vigueur pour la soumission de propositions de projets des agences d'exécution et bilatérales au nom des gouvernements des pays visés à l'article 5.

11. Comptes du Fonds multilatéral

a) Comptes finaux de 2011

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/48 présente les états financiers du Fonds multilatéral, des quatre agences d'exécution et du Secrétariat pour l'année 2011.

Questions à traiter :

- Les conclusions du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies et les recommandations concernant les comptes du fonds multilatéral pour l'année 2011.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des états financiers vérifiés du Fonds multilatéral au 31 décembre 2011, présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/48;
- b) Noter que le rapport d'audit final des états financiers de 2011 pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 est achevé;
- c) Prendre note des remarques et recommandations du Comité des Commissaires aux comptes des Nations Unies concernant les comptes 2011 du Fonds multilatéral:
 - i) Prier le Trésorier:
 - a. De tenir le Comité exécutif au courant de la position du PNUE en ce qui a trait à l'intégration des comptes du Fonds multilatéral dans les comptes du PNUE, en conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);
 - b. De refléter la note de bas de page concernant la Fédération de Russie dans les comptes de 2012, conformément à la décision 67/1 c) du Comité exécutif, qui prie le Trésorier de maintenir les contributions en souffrance de la Fédération de Russie dans la catégorie des contributions en souffrance des comptes du Fonds;
 - c. De s'assurer que la recommandation du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies selon laquelle il faudrait inclure les états financiers vérifiés des agences d'exécution (Banque mondiale et ONUDI) n'empêche pas de procéder au rapprochement annuel des comptes dans les mêmes délais;
 - d. De tenir informé le Comité sur les efforts du PNUE en vue d'atténuer les risques de change;
 - ii) Prier le PNUE, à titre d'agence d'exécution, ainsi que le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale, de faire rapport à la 69^e réunion du Comité exécutif sur leurs politiques et procédures internes concernant les avances versées à leurs partenaires d'exécution;
- d) Demander au Trésorier de consigner, dans les comptes de 2012, les différences entre les états financiers provisoires des agences et leurs comptes finals de 2011, telles que présentées dans les tableaux 1 et 2 du présent document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/48.

b) Rapprochement des comptes

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/49](#) présente le rapprochement des comptes préparé selon la décision 38/8, qui demande, entre autres, la préparation d'un rapprochement complet des comptes, du compte rendu des progrès et des rapports financiers pour la dernière réunion de l'année.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapprochement des comptes de 2011, présenté dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/49](#);
- b) Demander aux agences d'exécution de procéder en 2012 aux ajustements de 2011, comme suit:
 - i) le PNUD corrigera ses écritures de 33 \$US pour les montants approuvés dans son rapport périodique;
 - ii) le PNUE corrigera ses écritures de -21 960 \$US pour les montants approuvés dans son rapport périodique et le Secrétariat de -6 232 \$US;
 - iii) le PNUE corrigera ses revenus d'un montant de 10 939 \$US et de 9 720 \$US dans son rapport périodique; et
 - iv) l'ONUDI corrigera ses écritures de 1 506 \$US pour les montants approuvés et de 213 382 \$US pour ses recettes dans son rapport périodique,
- c) Demander au Trésorier de :
 - i) retenir de ses prochains transferts au PNUD un montant de 321 101 \$US représentant un excédent d'intérêts créditeurs communiqué par le PNUD; et
 - ii) rembourser au PNUE un montant de 10 939 \$US pour corriger un recouvrement excessif indiqué par le PNUE.
- d) Prendre note des éléments de rapprochement non résolus suivants pour 2011:
 - i) 39 \$US de différence dans les recettes des comptes de 2011 du PNUE;
 - ii) -12 \$US dans les recettes et 6 \$US de dépenses en moins dans les comptes de 2011 de l'ONUDI; et
 - iii) -10 \$US dans les montants approuvés de la Banque mondiale.
- e) Prendre note des éléments de rapprochement en instance suivants:
 - i) éléments de rapprochement en instance du PNUD au titre de projets non spécifiés pour des montants de 68 300 \$US et 29 054 \$US; et

- ii) éléments de rapprochement en instance de la Banque mondiale pour les projets suivants:
- projet sur les refroidisseurs de Thaïlande (THA/REF/26/INV/104) pour un montant de 1 198 946 \$US;
 - Projet bilatéral avec la Suède (THA/HAL/29/TAS/120) pour un montant de 225 985 \$US;
 - projet bilatéral avec les États-Unis (CPR/PRO/44/INV/425) pour un montant de 5 375 000 \$US; et
 - projet bilatéral avec les États-Unis (CPR/PRO/47/INV/439) pour un montant de 5 375 000 \$US.

12. Budgets révisés de 2012, 2013 et 2014, et budget proposé pour le Secrétariat du Fonds pour l'année 2015

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/50 propose une révision du budget de 2012 du Fonds multilatéral afin de tenir compte des transferts entre les postes budgétaires en 2012 et le report des soldes de 2011 et 2012 afin de payer d'autres coûts engagés par la tenue de la 67^e réunion à Bangkok au lieu de Montréal. Il présente également les coûts d'exploitation du Secrétariat pour l'année 2013 et une demande de fonds supplémentaires pour le poste des déplacements associés réunions de réseau, tient compte du fait que le budget de 2014 comprenant les coûts de personnel demeure inchangé et propose le budget de 2015 pour les coûts de personnel en 2015.

Questions à traiter :

- Somme demandée de 68 668 \$US dans le budget révisé de 2012 pour la différence de coût découlant de la tenue de la réunion à Bangkok au lieu de Montréal;
- Sommes supplémentaires demandées pour les voyages associés aux réunions de réseau en 2013.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver le budget révisé de 2012 au montant total de 6 988 442 \$US qui inclut un montant supplémentaire de 68 668 \$US pour couvrir les différences de coûts liées à la tenue de la réunion à Bangkok au lieu de Montréal en 2012 ;
- b) Approuver la somme de 3 024 031 \$US du budget révisé de 2013 du Secrétariat du Fonds, présenté à l'annexe I au présent document, afin de couvrir les coûts de fonctionnement du Secrétariat et les coûts relatifs au personnel de 2013, qui s'élèvent au total à 7 067 547 \$US ;
- c) Prendre note du montant de 4 164 821 \$US correspondant aux coûts relatifs au personnel de 2014 déjà approuvés à la 65^e réunion ;
- d) Approuver les coûts relatifs au personnel proposés pour le budget 2015, représentant un montant total de 4 287 391 \$US ;
- e) Prendre note du feedback du Secrétariat sur le taux pertinent d'augmentation pour les

coûts relatifs au personnel et sur le maintien du taux de 3 % appliqué aux budgets de 2013, 2014 et également de 2015 ;

- f) Prendre note du changement de l'intitulé du poste 1104 appelé précédemment Administrateur principal pour la gestion de projets et devenu Chef adjoint des affaires économiques et sociales.

13. Processus de recrutement pour le poste de Chef de Secrétariat du Fonds multilatéral (décision 67/37)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/51 a été préparé en réponse à la décision 67/37 a) et b). Il est divisé en deux parties. La partie I porte sur les documents de base du processus de recrutement pour le poste de Chef de Secrétariat du Fonds multilatéral, et la partie II porte sur les mesures prises par le Secrétariat du Fonds pour le Comité exécutif afin d'entreprendre sa procédure de recrutement habituelle pour le poste de Chef du Secrétariat du Fonds multilatéral.

Questions à traiter :

- Processus, mesures et échéancier de la sélection du troisième Chef de Secrétariat du Fonds multilatéral.

Mesures attendues du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/51;
- b) Approuver l'avis de poste à pourvoir pour le troisième Chef de Secrétariat à partir de l'avis de poste à pourvoir pour le deuxième Chef de Secrétariat, après avoir intégré les amendements proposés à la 68^e réunion;
- c) Prier le PNUE d'accélérer la publication de l'avis de poste à pourvoir approuvé par le Comité exécutif selon Inspira et de faciliter le processus de sélection selon Inspira;
- d) Former un groupe de travail chargé d'informer la 68^e réunion sur la façon d'assurer le suivi à la décision XV/48 de la Réunion des Parties;
- e) Envisager de constituer un comité de recrutement dirigé par le président en sa qualité de premier notateur et formé de représentants de quatre pays visés à l'article 5 et de trois pays visés à l'article 2, qui passerait en revue toutes les candidatures, interviewerait les candidats s'étant démarqués et présenterait une recommandation à la 70^e réunion du Comité exécutif, étant entendu que :
 - i) Le comité de recrutement serait dirigé par le président du Comité exécutif et serait autorisé à se réunir au début du mois de mars 2013 afin de préparer la liste des candidats retenus et à se réunir de nouveau, si nécessaire, en personne ou par conférence téléphonique, au début de juillet 2013;
 - ii) Un représentant du Secrétariat du PNUE, accompagné d'un assistant, offrirait un soutien technique et administratif tout au long du processus de sélection des candidats et fournirait de l'information sur l'utilisation du mode d'entrevue établi des Nations Unies, comme ce fut le cas pour la sélection des premier et deuxième Chefs du Secrétariat.

- f) Solliciter la sélection du candidat au poste de Chef de Secrétariat aux fins de nomination par le Secrétaire général, à temps pour la 72^e réunion;
- g) Prier le Secrétaire général et le directeur exécutif du PNUE d'accélérer la nomination du Chef de Secrétariat dans les meilleurs délais, afin d'assurer la continuité des travaux du Fonds multilatéral.

14. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/52](#) sera émis au cours de la 68^e réunion. Il contiendra le rapport de la réunion intersessions du Sous-groupe sur le secteur de la production, qui a eu lieu à Genève le 17 novembre 2012, et de la réunion qui se tiendra en marge de la 68^e réunion. Le document présentera un compte rendu de l'examen des ordres du jour provisoires des deux réunions par le Sous-groupe, un document sur la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC de la Chine, un projet de décision sur les lignes directrices pour le secteur de la production de HCFC, comme modifiées par le Sous-groupe lors de la réunion tenue en marge de la 65^e réunion du Comité exécutif, et la modification du plan d'élimination du secteur de la production de la Chine afin d'accorder des dérogations pour la production de CFC à des fins essentielles approuvées par les Parties pour l'année 2013 (documents [UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/DGP-InS/1. 2 et Add.1](#), ainsi que [UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/SGP-1/3](#)).

15. Questions diverses

Toute question de fond dont l'ajout à l'ordre du jour fait consensus au point 2 a) sera abordée sous ce point à l'ordre du jour.

16. Adoption du rapport

Le Comité exécutif sera saisi du projet de rapport de la 68^e réunion, aux fins d'examen et d'adoption.

17. Clôture de la réunion

La réunion devrait être déclarée close le vendredi 7 décembre 2012.
